

COMITE SYNDICAL**DU 16 JUIN 2016**

Le 16 juin 2016 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 9 juin 2016 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département de l'Isère.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	25
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	15
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	6 971,85 voix

PRESENTS**Titulaires**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole), Robert PINET, (Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin), Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Henri GERBE (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Francis GIMBERT, Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes du Grésivaudan).

Suppléants :

M. Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Christian MEUNIER, (Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère), Jean-Christian PIOLAT, (Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Christine GARNIER (Grenoble-Alpes Métropole),
Nicole BOULEBSOL (Grenoble-Alpes Métropole),
Michelle VEYRET (Grenoble-Alpes Métropole),
Michel OCTRU (Grenoble-Alpes Métropole),
Yannick NEUDER (Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté),
Laurence THERY (Communauté de Communes du Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Georges DÉRU, (Payeur Départemental de l'Isère), Murielle PEZET-KUHN, Constant BERROU, (AURG), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Maxime DORVILLE, Stéphanie MACHENAUD, Karine PONCET-MOISE, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT), Cécile BENECH, (SCoT-C.EAU).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Christine GARNIER, Nicole BOULEBSOL, Michelle VEYRET, Michel OCTRU (Grenoble-Alpes Métropole), Guy GUILMEAU, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Yannick NEUDER (Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté), Laurence THERY, (Communauté de Communes du Grésivaudan).

Objet : Avant Projet de PADD – Ville de Grenoble

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2016

DELIBERATION N 16-VI-VII

Objet : Avant Projet de PADD – Ville de Grenoble

CONTRIBUTION DU SCoT AU PROJET DE VILLE DE GRENOBLE

Le PLU de Grenoble a été approuvé le 24 octobre 2005. Depuis, il a fait l'objet de plusieurs évolutions et il a notamment été mis en révision en janvier 2013.

Au 1er janvier 2015, la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole est devenue une Métropole. Avec ce statut, plusieurs compétences initialement gérées par les communes ont été transférées à la collectivité dont notamment la gestion du PLU.

A ce titre, Grenoble Alpes Métropole s'est lancée dans l'élaboration d'un PLU Intercommunal en novembre 2015 qui devrait être approuvé fin 2019.

La Ville de Grenoble, en poursuivant le travail engagé dans le cadre de la révision de son PLU et en menant une démarche autour de son projet de ville, souhaite s'investir dans la réalisation du PLUi. C'est ce travail actuel mené par la ville de Grenoble et remis sous la forme d'un document bilan à la Métropole qui sera la contribution des élus grenoblois dans l'écriture du PLUi.

Le travail d'avant projet de PADD a été soumis aux Personnes Publiques Associées pour que la ville de Grenoble puisse recueillir les remarques de chacun et c'est dans ce cadre que l'EP SCoT est amené à se prononcer sur les orientations souhaitées des élus grenoblois pour le développement de leur ville.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU SCOT

Pour assurer un développement urbain maîtrisé et un développement équilibré dans l'espace péri-urbain, le SCoT a défini des orientations relatives à l'armature urbaine hiérarchisée et des orientations relatives à l'organisation territoriale de chaque secteur.

Pour rappel, voici les principaux objectifs inscrits dans le DOO du SCoT concernant le développement souhaité pour l'agglomération grenobloise et la ville de Grenoble.

1. L'organisation territoriale du secteur « agglomération grenobloise » dans le SCoT

L'agglomération grenobloise doit :

- renforcer son offre de logements,

- améliorer et mieux répartir l'offre de commerces et services de proximité au plus près des habitants,
- maintenir la diversité des emplois en misant à la fois sur l'innovation et les secteurs plus traditionnels, et en favorisant les transferts de technologie.

En agissant ainsi, elle participera au rayonnement de la région grenobloise et contribuera au rééquilibrage des territoires par une plus grande proximité entre emploi, habitat, commerce et service et ainsi concourra à la maîtrise de la demande de déplacements, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et à l'intégration sociale de ses habitants.

Pour la ville de Grenoble, appartenant au cœur de l'agglomération dans le SCoT, en termes de développement territorial, le PLU ainsi que les projets d'aménagement doivent veiller à :

- Favoriser l'intensification du développement dans une logique de renouvellement urbain notamment autour des axes bien desservis par les transports collectifs en sites propres existants ou à créer

- Renforcer et diversifier l'offre d'habitat pour contribuer à l'objectif global d'une hausse de l'offre de logements.

- Permettre le développement des fonctions qui contribuent à l'attractivité métropolitaine de la région grenobloise.

- Permettre le développement de l'activité économique dans toute sa diversité (innovation, production, services aux entreprises et à la population, etc.).

- Répondre aux besoins d'habitat et à l'accueil des activités et des grands équipements dans une logique privilégiant la mixité fonctionnelle.

- Valoriser la trame verte et bleue et, plus largement, l'articulation entre ville et nature.

Plus particulièrement dans le centre-ville de la commune de Grenoble élargi à ses faubourgs, le PLU et les projets d'aménagement veilleront à :

- Permettre le renouvellement urbain des dents creuses et friches militaires et industrielles.

- Permettre et accompagner la restructuration de la gare et de son environnement urbain pour renforcer son rôle de porte d'entrée principale dans l'agglomération grenobloise et pour créer une connexion forte entre le centre-ville de Grenoble et la Presqu'île scientifique.

- Permettre et accompagner le réaménagement de l'entrée Nord-Ouest de la commune (en lien notamment avec l'aménagement du secteur de l'Esplanade, la réalisation de la future ligne E du tramway de l'agglomération grenobloise, le réaménagement de la RN481, le réaménagement de la Porte de France et des quais de l'Isère, etc.).

- Maîtriser la circulation des véhicules automobiles et étendre les espaces publics affectés aux modes actifs et aux transports collectifs.

- Améliorer les connexions avec les « polarités relais » limitrophes.

2. Les orientations permettant d'assurer un développement équilibré des territoires

Au-delà de la prise en compte des orientations relatives à l'armature urbaine et à l'organisation territoriale de la ville, le développement équilibré entre les divers pôles

composant la grande région grenobloise et le développement équilibré dans les espaces ruraux doivent s'organiser en respectant les principes :

- de protection des espaces agricoles et naturels, ainsi que de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- de protection et de mise en valeur des paysages et du cadre bâti ainsi que de prise en compte des risques ;
- de consommation maîtrisée et raisonnée de l'espace, de maîtrise de l'étalement urbain, de développement préférentiel dans et à proximité des centres ainsi qu'à proximité des principaux arrêts de transports collectifs
- de maîtrise de la périurbanisation, de complémentarité entre toutes les fonctions de chaque territoire et d'organisation des déplacements.

3. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DU PROJET DE PADD

Les orientations générales du projet de ville de Grenoble convergent avec celles poursuivies par le SCoT à l'échelle de la l'agglomération grenobloise mais également celles plus générales à l'échelle de la région grenobloise.

A noter qu'il ne sera pas possible pour la Métropole de reprendre certaines des orientations du projet de ville de Grenoble dans son PADD dans la mesure où elles ne concernent pas directement des choix relevant du domaine de l'urbanisme et de la planification en général.

Les objectifs poursuivis par la ville témoignent en particulier de l'intérêt et de la volonté, pour Grenoble, d'inscrire ses projets dans un cadre élargi (cœur de l'agglomération et région grenobloise) et de prendre part au développement équilibré de la région en contribuant notamment :

- **A préserver, valoriser l'espace et les ressources**

C'est la condition préalable d'un développement équilibré et pérenne. Les élus de Grenoble à travers leur document d'urbanisme souhaitent organiser le développement du territoire communal autour de la protection durable des espaces naturels qui ont un rôle structurant en matière écologique, sociale, sanitaire, patrimoniale et économique.

L'espace et l'environnement, qui contribuent à l'attractivité et à la qualité du territoire métropolitain sont considérés comme des biens communs à gérer et à valoriser pour le compte de tous et cet objectif est au cœur des ambitions portées par le SCoT.

- **A organiser le territoire grenoblois autour d'espaces de vie plus qualitatifs**

Le projet de PADD définit un ensemble d'orientations et d'objectifs qui devraient permettre à la ville de localiser en priorité l'urbanisation à proximité des polarités identifiées au sein des quartiers ainsi que celle de la gare et de la Presqu'île, et ainsi privilégier le renouvellement urbain.

Ces orientations rejoignent les objectifs du SCoT en matière de réduction de la consommation d'espace et de lutte contre la dispersion de l'urbanisation.

- **A proposer une offre de déplacements recherchant la réduction du trafic automobile par la promotion des mobilités douces**

Cet objectif rejoint également les ambitions du SCoT qui recherche la mise en place d'alternatives à l'usage de l'automobile dans les déplacements du quotidien. Il définit une

stratégie multimodale d'organisation des déplacements en cohérence avec les objectifs d'équilibre et de structuration des territoires avec notamment des orientations relatives à la desserte en transport collectif internes à chaque secteur de la région grenobloise dont l'agglomération. Il incite également à l'usage des modes actifs pour les déplacements de proximité afin de concevoir une offre de déplacement qui améliore les fonctionnements urbains et les qualités du cadre de vie.

- **A développer des fonctions qui contribuent à l'attractivité métropolitaine de la région grenobloise.**

Les élus de Grenoble souhaite travailler sur le développement et la diversification de l'emploi et l'activité en misant sur la réservation de foncier dédié à l'accueil des entreprises mais ils souhaitent également la mise en place d'une véritable stratégie en matière d'offre touristique à articuler avec un travail sur l'attractivité des centralités commerciales.

Ces actions rejoignent les orientations prises dans le SCoT en permettant notamment le développement de l'activité économique dans toute sa diversité.

- **A diversifier l'offre de logements** dans l'un des secteurs les mieux dotés en emplois, commerces, services, équipements de la région.

Par ses objectifs de construction de logements, le SCoT promeut un développement plus polarisé en favorisant, au sein de la métropole grenobloise et plus généralement de la grande région grenobloise, l'affirmation de pôles qui structurent leur bassin de vie et accueillent une part significative de la croissance démographique.

La perspective est notamment de mieux coordonner l'offre d'emploi et la croissance démographique, en dimensionnant l'offre de logement en fonction de la capacité des communes (emplois, services, commerces, équipements,...). Cela doit se traduire par une offre de logements plus importante dans l'agglomération et dans les principaux pôles urbains des secteurs, en adéquation avec les besoins, et par le renforcement de l'emploi et des services dans les autres secteurs.

Le SCoT identifie la métropole grenobloise comme centre urbain principal de la région grenobloise. Son cœur composé de la ville de Grenoble doit ainsi développer une part importante de l'offre d'habitat si l'on veut à l'échelle du territoire métropolitain inverser les tendances démographiques qui conduisent les communes faiblement peuplées et équipées à accueillir une part prépondérante de l'essor résidentiel.

Quelques précisions et modifications sur ce sujet nécessitent d'être apportées pour apprécier complètement la compatibilité du projet de PADD avec les orientations du SCoT et produire un document finalisé.

En effet, il est annoncé dans le PADD un effort de construction de logements neufs à produire chaque année de l'ordre de 650 à 750 logements familiaux ainsi que des actions visant à mobiliser la remise sur le marché des logements vacants, le changement de destination de locaux existants et la construction de logements spécifiques pour compléter cette production nouvelle.

Or, selon les objectifs de programmation de logements neufs à construire sur le territoire communal définis dans le SCoT, c'est une production de plus de 1000 logements annuels nouveaux (neufs, changement de destination et mobilisation de logements vacants) qui est préconisée.

Une précision des objectifs annoncés dans le PADD de la ville de Grenoble est souhaitable car ils semblent sans plus de précision peut-être légèrement sous estimés.

La récente évolution favorable de l'accroissement démographique enregistrée sur la commune de Grenoble ne doit pas être un signal pour argumenter la diminution de l'effort de production de logements à venir mais plutôt comme un signe encourageant de la dynamique connue ces dernières années.

Une attention particulière sera donc portée à la politique communale en matière d'habitat qui doit être en adéquation non sur le plan quantitatif mais également qualitatif des objectifs de programmation attendus en fonction de l'évolution de la situation démographique des marchés du logement et des attentes des habitants (cf contribution du comité d'habitants au PLH)

ANNEXE : RAPPEL SYNTHETIQUE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PADD DE LA VILLE DE GRENOBLE**I-GRENOBLE, VILLE DESIRABLE ET SOLIDAIRE****1- Construire une ville désirable et à taille humaine****A. Renforcer la qualité du paysage urbain grenoblois**

- Proposer des formes urbaines plus diversifiées tout tenant compte du tissu urbain existant
- La préservation et la mise en valeur des percées visuelles sur le grand paysage
- Améliorer la qualité de l'ambiance urbaine (végétalisation des espaces publics et des bâtiments et espaces de respiration)
- Améliorer le traitement de la limite entre espaces publics et espaces privés (végétalisation des clôtures et aménagement de transparence)
- Améliorer la qualité urbaine des entrées de ville notamment Esplanade

B. Mettre en valeur l'identité de la ville et de ses quartiers

- Encourager la diversité de l'architecture des bâtiments et de l'aménagement de l'espace public afin de révéler l'identité des quartiers
- Identifier et mettre en valeur les éléments du patrimoine bâti et végétal de la ville et de ses quartiers
- Rechercher des solutions innovantes pour réhabiliter et redonner usages à des éléments emblématiques du patrimoine grenoblois aujourd'hui sous occupés (Tour Perret, Musée-Bibliothèque, Hôtel de Lesdiguières, Parlement du Dauphiné...).
- Encourager et mettre en valeur l'art dans la Ville, notamment sur les espaces publics.

C. Faire de l'espace public un espace apaisé, pour tous et de qualité encourageant le vivre-ensemble

- Aménager des espaces publics de qualité, adaptés à toutes et tous
- Concevoir des espaces publics répondant aux différents usages (loisirs, détente, déplacements, agriculture urbaine, manifestations culturelles ou de quartier...)
- Sécuriser les abords des établissements recevant des enfants par rapport aux dangers de la circulation des véhicules motorisés.
- Renforcer fortement la végétalisation de l'espace public
- Relier les parcs, squares, places aux principaux axes de déplacements
- Mettre en valeur l'Isère et le Drac
- Rééquilibrer le partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements en augmentant la place dédiée aux déplacements piétons, cycles et transports en commun
- Accompagner la généralisation du 30km/h sur Grenoble par des aménagements de zones piétonnes et de rencontre dans tous les quartiers autour des pôles de vie

2- Pour une offre de logements répondant aux besoins de tous**A. Offrir la possibilité à tous les Grenoblois de se loger dignement et à un prix abordable**

- Soutenir la production de logements locatifs sociaux avec l'objectif d'atteindre 25% de logements sociaux en 2025 comme l'impose la loi et 30% au-delà sur l'ensemble de la Ville = 300 logements sociaux neufs par an
- Prendre part à l'effort de construction de logements neufs en produisant chaque année entre 650 et 750 logements familiaux neufs. Compléter la production par des actions de remise en état des logements vacants
- Proposer une offre de logements à prix maîtrisé
- Conforter l'offre de logements étudiants à loyer réduits
- Améliorer les possibilités de logements pour les personnes âgées dans la ville
- Améliorer la qualité et le nombre de places dans les aires d'accueil de gens du voyage

B. Améliorer la qualité des logements

- Construire des logements attractifs et de qualité = diversifier les manières de faire du logement en développant notamment l'habitat intermédiaire entre collectif et individuel.
- Rééquilibrer l'offre de grands logements sur Grenoble en développant l'offre notamment dans la moitié nord de la ville.
- Encourager l'évolutivité des constructions
- Assurer un repérage continu des logements en situation d'insalubrité et des copropriétés fragilisées
- accompagner le développement de l'habitat participatif

C. Réduire les inégalités sociales et territoriales et encourager la solidarité

- Réduire les déséquilibres sociaux entre les quartiers de la Ville = répartition des logements locatifs sociaux tenant compte de la réalité sociale de chaque quartier
- Encourager la mixité intergénérationnelle
- optimiser la répartition des équipements publics
- Faire de la « couture urbaine » par l'amélioration de la cohérence des aménagements à la frontière des quartiers et sur les franges intercommunales.
- Travailler prioritairement sur les quartiers de la politique de la Ville (Mistral-Lys Rouge-Camine, Villeneuve-Village Olympique, Alma-Très Cloîtres-Chenoise, Teisseire-Abbaye-Jouhaux-Chatelet)
- Poursuivre le développement des réseaux de communications numériques

3- Améliorer la santé des habitants**A. Limiter les émissions de polluants**

- Agir pour l'amélioration de la qualité de l'air extérieur,
- Agir pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.
- réhabilitation thermique des bâtiments, et en particulier du parc de logements social et privé

B. Limiter l'exposition des habitants aux polluants et autres sources de nuisance

- Identifier et aménager des espaces de respiration plus calmes dans la ville (ex Parc Flaubert)
- Privilégier l'implantation d'activités économiques et d'espaces verts Le long des voies rapides urbaines, ...), limiter l'effet « canyon » en privilégiant des formes urbaines discontinues favorables à la dispersion des polluants le long des axes structurants (Libération, Jean Perrot, Maréchal Leclerc, Cours de l'Europe, Rue des Alliés)
- Limiter l'exposition des populations au rayonnement électromagnétique

C. Contribuer à une offre de santé de proximité pour tous les habitants

- Vérifier l'existence de services de santé de proximité, facilement accessibles, lors de toute création de zone d'habitation.
- Intégrer une dimension santé dans tous les projets d'aménagement portés par la collectivité ainsi que dans les projets ANRU.

D. Favoriser la pratique de l'activité physique

- Encourager l'activité physique des habitants par l'aménagement de zones de détente

II- GRENOBLE, CŒUR DE METROPOLE**1- Vers la métropole équilibrée et multipolaire****A. Conforter le centre-ville élargi comme cœur de la Métropole**

- Développer la taille du centre-ville de Grenoble à hauteur d'un bassin de vie de 700 000 habitants et renforcer sa cohérence d'ensemble
- Soutenir le commerce, notamment le commerce de proximité et les commerçants indépendants.
- Améliorer l'accès au centre-ville
- Développer le potentiel touristique du centre-ville de Grenoble

B. Renforcer le rôle de centralité métropolitaine du secteur de Grand'Place/Cours de l'Europe

- Renforcer la mise en relation des différents ensembles qui constituent ce secteur
- Tout en développant la mixité fonctionnelle, préserver l'activité économique, notamment productive, dans ce secteur de la Ville.
- Améliorer la qualité des espaces publics dans ce secteur de la ville
- Aménager les entrées de ville depuis le sud (Libération-Rondeau, Jean Perrot)

C. Favoriser la vie de quartier autour de pôles de vie de proximité

- Identifier dans les quartiers les espaces concentrant une pluralité de fonctions comme des pôles de vie à conforter

- Renforcer les accès piétons et cycles vers ces pôles de vie de quartier
- Développer une offre d'équipements publics diversifiés et modernisés.

D. Penser l'aménagement de secteurs stratégiques en partenariat avec la Métropole et les communes voisines

- En lien avec les communes d'Échirolles, du Pont-de-Claix et d'Eybens, développer un projet d'aménagement cohérent permettant la valorisation et la restructuration des axes historiques Saint-André (cours de la Libération sur Grenoble) et de la Route Napoléon (Avenue Jean Perrot).
- Dans le secteur de la Poterne et de la Plaine des Sports, renforcer la mixité des fonctions tout en préservant de la place pour l'activité économique et les loisirs
- Poursuivre la mise en œuvre du projet Presqu'île en faisant le lien avec les communes voisines et plus précisément avec le projet des Portes du Vercors.
- Accueillir des équipements d'envergure métropolitaine dans un souci d'équilibre et de complémentarité avec les autres pôles de la Métropole.

2- Développer et diversifier l'emploi et l'activité dans la Métropole

A. Soutenir l'activité économique dans sa diversité et développer l'emploi sur toute la ville

- Soutenir le monde économique dans sa diversité en travaillant sur une logique de filières dans les domaines de l'innovation technologique, sociale et environnementale
- Sanctuariser des espaces économiques dédiés pouvant accueillir des activités économiques non compatibles avec de l'habitat
- Accompagner la relocalisation d'entreprises sur le territoire métropolitain dans un souci d'équilibre et de complémentarité de l'activité économique
- Permettre la densification des zones économiques dédiées
- Dans les zones mixtes (habitat, activités économiques), travailler sur l'échelle de la mixité des fonctions urbaines (bâtiment, ilot, quartier) dans l'objectif de maintenir et développer l'activité économique dans les différents quartiers de la ville.
- Encourager la création d'entreprises en réservant des lieux d'implantation pour les jeunes entreprises
- Encourager le développement des entreprises du domaine de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'économie circulaire

B. Renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises

- Encourager l'innovation sociale et technologique en facilitant les liens entre universités, recherche et activités économiques.
- Identifier les pôles concentrant de l'immobilier tertiaire et d'activités en mauvais état
- Améliorer la qualité urbaine et paysagère des zones économiques
- Encourager l'implantation de services aux entreprises dans les zones d'activités
- Améliorer les conditions d'accès au territoire grenoblois
- Prévoir des aires de livraison aux dimensions adaptées et bien situées
- Garantir une offre de locaux accessibles suffisante aux PMR et accompagner la relocalisation ou les travaux de mise en accessibilité des activités concernées.
- Valoriser le développement du réseau de communication numérique à très haut débit (fibre optique) auprès des entreprises et services publics
- Encourager la création de lieux de co-working

C. Soutenir le commerce de proximité

- Optimiser les lieux d'implantation du commerce de proximité dans les quartiers
- Améliorer l'attractivité du commerce par un travail sur la visibilité et la qualité de l'environnement urbain
- En partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole, soutenir le commerce en mobilisant le fonds d'aides métropolitains aux entreprises.
- Réglementer les livraisons dans le centre-ville élargi

D. Mettre en valeur le potentiel touristique de la ville

- En lien avec les communes voisines et Grenoble-Alpes Métropole, valoriser le site de la Bastille
- Mettre en valeur le patrimoine bâti de Grenoble,
- Développer un tourisme décarboné basé sur des parcours piétons, cycles ou en transports en commun

ANNEXE : RAPPEL SYNTHETIQUE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PADD DE LA VILLE DE GRENOBLE**SLOW**

permettant de faire connaître des initiatives en matière de développement urbain durable.

- Accompagner le développement de l'hébergement hôtelier
- Améliorer les conditions de stationnement des cars de tourisme
- Faciliter les accès aux sites touristiques et de loisirs de la Métropole (Le Sappey-en-Chartreuse, Vizille, Bresson,...) depuis Grenoble. Améliorer les liaisons en transports en commun vers la Chartreuse, le Vercors, Belledonne et l'Oisans.

III- GRENOBLE, VILLE EN TRANSITION**1- Construire avec tous une ville robuste et résiliente****A. Mettre en œuvre la transition énergétique et aller vers un territoire à énergie positive**

- Accélérer le développement des dispositifs de production d'énergies renouvelables
- Intensifier les efforts de réhabilitation thermique
- Construire des bâtiments économes en énergie
- Encourager une conception bioclimatique des constructions neuves.
- Encourager l'utilisation de matériaux de construction à faible énergie Grise
- Sur la Presqu'île, expérimenter la construction de bâtiments proches de l'autonomie énergétique et en eau.
- Valoriser les réseaux de communication numériques pour développer les réseaux d'énergie optimisant les consommations (smart grids).

B. Adapter notre ville aux effets du changement climatique

- Accroître la surface d'espaces verts en ville.
- Ne pas consommer d'espaces naturels en préservant les zones naturelles existantes
- Renforcer la présence de l'eau dans la Ville sous des formes variées (fontaines, bassins, mares, accès aux rivières).
- Dans les opérations d'aménagement et pour les constructions neuves, faciliter la circulation de l'air dans la ville

C. Réduire l'impact de l'urbanisation sur l'environnement et protéger la biodiversité

- En lien avec la trame verte et bleue de la Métropole, renforcer le maillage entre les espaces verts de la Ville et avec les communes voisines pour y créer de véritables corridors écologiques
- Amplifier les efforts pour améliorer la qualité de l'air et faciliter la dispersion des polluants en recherchant des formes urbaines privilégiant des implantations discontinues pour limiter l'effet de rues « canyons ».
- Partager la connaissance des sites et sols pollués afin de mieux anticiper leur réhabilitation
- Diminuer l'imperméabilisation des sols et encourager le traitement et l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle
- Constituer des réservoirs de biodiversité dans les parcs et espaces naturels de la ville et valoriser le site de la Bastille pour la richesse de sa biodiversité.

D. Prendre en compte les risques naturels et technologiques dans le développement de la ville

- Limiter la vulnérabilité de la ville par rapport au risque inondation, notamment par remontée de nappe phréatique
- Tenir compte des risques naturels et technologiques auxquels est soumis notre territoire dans la politique d'urbanisation
- Actualiser notre connaissance des sites et sols pollués et des ICPE pour anticiper les effets sur l'environnement de leur éventuelle transformation.

E. Développer la production agricole en milieu urbain et favoriser les circuits courts

- Préserver et valoriser les espaces agricoles de l'aire urbaine grenobloise en limitant l'étalement urbain.
- Développer l'agriculture et l'apiculture urbaines
- Développer la viticulture biologique sur les pentes de la Bastille.
- Renforcer le rôle du MIN (Marché d'Intérêt National) autour des circuits-courts et de la production locale.

ANNEXE : RAPPEL SYNTHETIQUE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PADD DE LA VILLE DE GRENOBLE**2- Encourager une mobilité plus douce et plus respectueuse de l'environnement****A. Encourager les modes de déplacements actifs (marche et vélo)**

- Améliorer le maillage entre quartiers
- Accompagner l'ambition de multiplier par trois la part modale du vélo par l'aménagement d'axes vélos structurants Est-Ouest et Nord-Sud et de pistes cyclables sécurisées, connectées au reste du territoire métropolitain.
- Accroître la surface et la qualité des locaux vélos dans les opérations de constructions neuves et augmenter les capacités de stationnement des vélos sur l'espace public
- Réduire les conflits d'usage par une meilleure délimitation des espaces réservés aux piétons, aux cycles ou la meilleure signalisation des espaces partagés.

B. Fluidifier le trafic automobile et encourager un usage partagé de la voiture

- Améliorer la fluidité du trafic routier sur l'A480 et la rocade sud, par un travail de réaménagement de l'échangeur du Rondeau et d'amélioration des entrées et sorties de l'A480.
- Diminuer la vitesse de circulation tout en maintenant le rôle d'axes structurants à certaines artères de la ville.
- Développer le covoiturage par l'aménagement d'aires spécifiques le long des axes routiers structurants.
- Accroître le nombre de places dédiées à l'autopartage.
- Encourager les pratiques de mutualisation et d'optimisation des aires de stationnement pour les voitures individuelles sur l'espace public et privé.

C. Développer l'usage des transports en commun et encourager la multimodalité

- Accompagner le développement des TC sur le territoire communal (Bus en site propre, transport par câble sur la Presqu'île, développement du tramway avec le prolongement de la ligne E sur le cours de la Libération...) par des aménagements de l'espace public facilitant la connexion entre les lignes de TC
- Intensifier la construction autour des arrêts des lignes de TC structurants et du pôle d'échanges multimodal de la gare.
- En lien avec la Métropole, le SMTC, le département, la région et la SNCF, améliorer la desserte ferroviaire de Grenoble vers Lyon, Valence, Chambéry et Gap. Renforcer l'offre de transports en commun depuis Grenoble vers les massifs montagneux et notamment les sites touristiques.

D. Optimiser l'offre de stationnement pour encourager l'évolution des habitudes de déplacements

- Encourager la rotation du stationnement sur l'espace public aux abords des zones commerciales et des pôles de vie de proximité. Faciliter le stationnement des visiteurs et travailleurs dans des parkings en ouvrage et encourager à la multimodalité, notamment pour le dernier kilomètre.
- Diminuer les obligations de réalisation d'aires de stationnement dans
- les constructions neuves et plafonner les normes de stationnement pour les bâtiments d'activités.
- Intégrer les aires de stationnement à l'intérieur des bâtiments afin d'améliorer la qualité urbaine des espaces extérieurs.
- Valoriser les expérimentations menées en matière de mutualisation du stationnement à la Presqu'île (pavillon de la mobilité) et à Flaubert
- (parking silo mutualisé) et encourager l'innovation et optimiser l'offre de stationnement automobile dans les constructions neuves et sur l'espace public par la mutualisation et le report modal.

Vote : à l'unanimité

Voix pour : 6 971,85

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 16 juin 2016

Le Président,

Yannik OLLIVIER

